



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2021 / 2022**



PROCÈS-VERBAL N° 14

Réunion du :	28 SEPTEMBRE 2021 en visioconférence
Président de la CR :	Mickaël HERRIAU
Présents à St Sébastien :	Christian GUIBERT, Patrick PIOUS
Présents au Mans :	Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Patrick VAUCEL
Assistent :	Grégoire SORIN, CTR, Vincent GARNIER, CTD, Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Hubert BERNARD, Jean-Luc MARSOLLIER
Invités :	Florent MANDIN - District 85 – Ludovic BLOT (en visio) – District 49

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. ARBITRAGE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022

La Commission informe les clubs disputant le Championnat U 18 R1, qu'en cas d'absence de 3 arbitres officiels, la touche doit être assurée par des joueurs (Application de l'Arbitrage des jeunes par les jeunes).

La Commission demandera à la Commission Régionale d'Arbitrage la désignation d'arbitres officiels sur les rencontres à enjeu à la fin de la 1^{ère} phase et de la 2^{ème} phase (les 2 ou 3 derniers).

3. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022

• Reports des rencontres

En raison du 3^{ème} tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole programmé le 23 octobre 2021, la Commission procède aux reports des rencontres suivantes (équipes qualifiées en gras) :

CHAMPIONNAT REGIONAL U 19 R1 – Journée du 23.10.2021

- Match n° 23541470 : **NANTES LA MELLINET / TRELAZÉ FE**
- Match n° 23541474 : LE LOROUX LANDREAU / **BEAUCOUZÉ SC**
- Match n° 23541472 : REZÉ FC / **BEAUPREAU CHAP. FC**
- Match n° 23541471 : **SAUMUR OFC** / JS COULAINES

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE A – Journée du 23.10.2021

- Match n° 23542767 : LE MANS SO MAINE / **GJ PAYS DE CHATEAU-GONTIER**
- Match n° 23542769 : **THOUARÉ US** / LA CHATAIGNERAIS AS
- Match n° 23542770 : GUÉRANDE MADELEINE / **GJ ST JULIEN DIVATTE**
- Match n° 23542766 : VIGNEUX ES / **LES HERBIERS VF**

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE B – Journée du 23.10.2021

- Match n° 23542835 : **PORNICHET ES** / LA FLÉCHE RC
- Match n° 23542832 : **LES ESSARTS FC** / ERNEE
- Match n° 23542833 : **GJ LA SUZE-ROËZÉ** / NANTES ST MEDARD DOULON
- Match n° 23542836 : **GJ LOIREAUXENCE VAIR / CHANGÉ US**
- Match n° 23542834 : GJ LUCON USMT ESCL / **ANGERS NDC**
- Match n° 23542837 : **ST SÉBASTIEN FC / NANTES BELLEVUE JSC**

En cas de qualification des équipes pour le 4^{ème} tour, la Commission reportera les rencontres suivantes :

CHAMPIONNAT REGIONAL U 19 R1 – Journée du 30.10.2021

- Match n° 23541480 : CARQUEFOU USJA / **BEAUCOUZÉ SC**
- Match n° 23541478 : **TRELAZÉ FC / SAUMUR OFC**
- Match n° 23541476 : **BEAUPREAU CHAP. FC** / ST SEBASTIEN FC
- Match n° 23541477 : ST NAZAIRE AF / **NANTES LA MELLINET**

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE A – Journée du 30.10.2021

- Match n° 23542774 : **LES HERBIERS VF** / LE MANS SO MAINE
- Match n° 23542772 : **GJ ST JULIEN DIVATTE** / LA CHAPELLE AC CHAP.
- Match n° 23542775 : **GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER / MAYENNE STADE FC**

- Match n° 23542840 : ERNÉE / **GJ LA SUZE-ROËZÉ**
- Match n° 23542839 : LA FLÉCHE RC / **GJ LOIREAUXENCE VAIR**
- Match n° 23542842 : **ANGERS NDC / PORNICHET ES**
- Match n° 23542843 : **LES ESSARTS FC / NANTES BELLEVUE JSC**
- Match n° 23542838 : **CHANGÉ US / ST SEBASTIEN FC**

Dates reports possibles :

- LES 6 et 7 NOVEMBRE 2021
- LE JEUDI 11 NOVEMBRE 2021
- LES 11 et 12 DECEMBRE 2021

En cas d'accord entre les clubs, possibilité d'avancer les rencontres en semaine pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

- **Protocole sanitaire**

*Le pass sanitaire s'imposera à partir du 1er octobre 2021 aux mineurs âgés de 12 ans révolu.
Les catégories U6-U11 ne sont donc en aucun cas concernées par cette disposition.*

Dans l'attente de nouvelles directives, une communication vers l'ensemble des clubs sera faite en fin de semaine.

4. COUPE GAMBARDELLA-CRÉDIT AGRICOLE – SAISON 2021/2022

Mail à la Fédération pour confirmation du nombre d'engagés : 174 clubs pour la Ligue des Pays de la Loire (2 298 équipes engagées au niveau national).

En l'absence de réserves, la Commission valide les résultats du 2^{ème} tour, sauf le match devant se jouer le 3 OCTOBRE 2021, et procède au tirage du 3^{ème} tour.

3^{ème} TOUR - DIMANCHE 24 OCTOBRE 2021 à 10 HEURES 30 sur le terrain du club 1^{er} nommé

1. GJ ST JULIEN DIVATTE / CHOLET SO
2. LES ESSARTS FC / GUERANDE ST AUBIN
3. CLISSON ETOILE / ST PHILBERT DE GRANDLIEU
4. GJ LES SABLES D'OLONNE / CHANGE US (53)
5. POUZAUGES BOCAGE FC / LES HERBIERS VF
6. LONGUENEE EN ANJOU / LA ROCHE VF
7. BOUAYE FC / THOUARE US
8. NANTES BELLEVUE JSC / MULSANNE-TELOCHE AS
9. BEAUPREAU CHAPELLE FC / SAUMUR OFC
10. LA ROCHE SUR YON ESOF / MAYENNE STADE FC
11. LA GARNACHE / GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER
12. GJ BROUZIL CHAVAGRAB / LE POIRE SUR VIE VF
13. NOZAY OS / GJ LA SUZE-ROEZE
14. ST LAURENT MALVENT / CARQUEFOU USJA
15. TIERCE CHEFFES AS / FONTENAY VF
16. EVRON CA ou CHATEAU GONTIER FC / GJ TESSOUALLE PUY
17. BEAUCOUZE SC / TRELAZE FE
18. NANTES LA MELLINET / GJ LOIREAUXENCE VAIR
19. GJ NORD EST MANCEAU / LE MANS AS VILLARET
20. GJ GUEMENE DON F / ANGERS NDC
21. MERAL-COSSE US / ST NAZAIRE AF
22. LA CHAPELLE HEULIN FCEV / ST SEBASTIEN SUR LOIRE FC

23. PONT ST MARTIN FCGL / ARNAGE PONLIEUE US
24. ST HERBLAIN OC / PORNICHET ES

Organisation 4^{ème} Tour et Finales Régionales

4^{ème} TOUR – DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021 à 10 HEURES 30

En fonction du niveau de jeu des équipes et des équipes recevantes gagnantes, les rencontres pourront être inversées (Article 6.2 du Règlement)

1. Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2
2. Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4
3. Vainqueur Match 5 / Vainqueur Match 6
4. Vainqueur Match 7 / Vainqueur Match 8
5. Vainqueur Match 9 / Vainqueur Match 10
6. Vainqueur Match 11 / Vainqueur Match 12
7. Vainqueur Match 13 / Vainqueur Match 14
8. Vainqueur Match 15 / Vainqueur Match 16
9. Vainqueur Match 17 / Vainqueur Match 18
10. Vainqueur Match 19 / Vainqueur Match 20
11. Vainqueur Match 21 / Vainqueur Match 22
12. Vainqueur Match 23 / Vainqueur Match 24

FINALES REGIONALES - DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021 à 10 HEURES 30

1. Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2
2. Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4
3. Vainqueur Match 5 / Vainqueur Match 6
4. Vainqueur Match 7 / Vainqueur Match 8
5. Vainqueur Match 9 / Vainqueur Match 10
6. Vainqueur Match 11 / Vainqueur Match 12

5. CHAMPIONNAT REGIONAL U 13 EXPERIMENTAL – SAISON 2021/2022

Afin de faire un point sur les pratiques dans les districts, les responsables départementaux en charge des compétitions U 13 ont été conviés à cette réunion.

Présents : M. Florent MANDIN, membre de la Commission U 13 du District de Vendée, et M. Ludovic BLOT, membre de la Commission U 11-U 13 du District du Maine et Loire (en visio).

En raison des indisponibilités des responsables des Districts de Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe, le Président de la Commission les a contactés afin de faire un point.

- Présentation de la pratique dans chaque district
- Débat sur l'organisation régionale en Septembre 2022
- Rappel qu'il s'agit à ce jour, d'un championnat EXPERIMENTAL

6. COUPES DES PAYS DE LA LOIRE U 19 – U 17 et U 15 – SAISON 2021/2022

Ouverture des engagements : MARDI 5 OCTOBRE 2021
Publication des équipes engagées : JEUDI 14 OCTOBRE 2021
Clôture des engagements : MARDI 19 OCTOBRE 2021 – minuit

Tirages au sort des 1ers tours pour la Coupe PDL U 19 et U 17 : MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Tirage au sort des groupes pour la Coupe PDL U 15 : MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Rappel :

- ✓ **COUPE DES PAYS DE LA LOIRE U 19**
 - Les clubs prenant part aux championnats libres (régionaux et départementaux) U 18 ou U 19
 - Les joueurs licenciés U 18 et U 19
 - Les joueurs licenciés U 17, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
 - Ne sont pas autorisés les joueurs licenciés U 16 et U 20

- ✓ **COUPE DES PAYS DE LA LOIRE U 17**
 - Les clubs prenant part aux championnats libres (régionaux et départementaux) U 16 ou U 17
 - Les joueurs licenciés U 17 et U 16
 - Les joueurs licenciés U 15, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
 - Ne sont pas autorisés les joueurs licenciés U 14 et U 18

- ✓ **COUPE DES PAYS DE LA LOIRE U 15 – NOUVELLE COMPETITION**
 - Les clubs prenant part aux championnats **régionaux libres U 15**, ainsi qu'aux 5 équipes accédantes à la 2^{ème} phase du Championnat régional libre U 15 R2
 - Les joueurs licenciés U 15 et U 14
 - Les joueurs licenciés U 13, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
 - Ne sont pas autorisés les joueurs licenciés U 12 et U 16

SAISON 2022 - 2023

○ **Coupe Pays de la Loire U 19**

Possibilité pour un club ayant une équipe engagée dans un championnat U 19 et une équipe en championnat U 18, d'inscrire chacune de ses équipes en Coupe PDL U 19.

○ **Coupe Pays de la Loire U 17**

Possibilité pour un club ayant une équipe engagée dans un championnat U 17 et une équipe en championnat U 16, d'inscrire chacune de ses équipes en Coupe PDL U 17.

○ **Coupe Pays de la Loire U 15**

Les clubs prenant part aux championnats **régionaux libres U 15 et U14**, ainsi qu'aux **10** équipes accédantes à la 2^{ème} phase du Championnat régional libre U 15 R2.

7. PROCHAINE RÉUNION

Prochaine réunion le **MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 10 heures** à ST SEBASTIEN SUR LOIRE (photo de la Commission).

Le Président de la C.R.,
M. HERRIAU

La Secrétaire de séance,
N. PERROTEL